

## CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 13 MARS 2019 - 20H30

Sont Présents : Stéphane CLOSSE, Jérôme FELIX, Vincent BERTRAND, Olivier BRUN, Philippe BRUN, Laurent DROUET, Sylvie MAURIN, Jennifer MOURRE.  
Absent excusé : Philippe MARTIN

le Maire les remercie et ouvre la séance à 20 h 40. Il demande l'autorisation de rajouter, à l'ordre du jour, les délibérations suivantes : Demande de subvention auprès du Département pour l'amélioration des installations sportives et Délégation de maîtrise d'ouvrage donnée au PNR pour aménagement des parcelles communales autour du futur siège du PNR. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

### Ordre du Jour :

- Délibération / Mise en conformité captage Grande Fontaine
- Délibération / Régularisation tracé chemin des Oliviers - Echange parcelles
- Délibération / Echange parcelles Vieux village
- Délibération / Demande subvention dégâts orages 2018
- Urbanisme - PLU
- Travaux en cours
- Questions diverses

### Service Eau et Assainissement :

- Vote du compte administratif 2018
- Vote du Budget 2019
- Délibération / approbation compte administratif et compte de gestion du trésorier,
- Délibération / affectation du résultat

0 - 1 : Demande subvention du Département pour amélioration des installations sportives ; Le Maire explique que la pose des filets pare ballons au stade peut être financée par le Département en complément de l'aide de la Fédération de Foot Amateur précédemment demandée. Les Conseillers approuvent à l'unanimité la demande de subvention complémentaire auprès du Département.

0 - 2 : Aménagement des parcelles communales autour du siège du PNR - délégation de maîtrise d'ouvrage : Le Maire explique que la construction du siège du PNR va s'accompagner de la création de places de stationnement et au vu de l'exiguïté de la parcelle appartenant au Parc, certaines places seront aménagées sur les parcelles communales. Le Parc prendra en charge la réalisation technique et financière de ces travaux. Par ailleurs, l'aménagement intérieur du bâtiment et le respect de la réglementation en matière d'Etablissement Recevant du Public, impose la réalisation d'une issue de secours sur la façade Ouest de ce bâtiment débouchant sur la parcelle communale A888. Le Maire propose d'approuver le projet des aménagements extérieurs sur les parcelles communales A731, A888, A889 et A907, tels que décrits ci-dessus et sur les plans joints, de signer une convention avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour la réalisation technique et financière de ces travaux, d'autoriser le SMBP à mettre en œuvre une issue de secours sur la façade Ouest de son projet débouchant sur la parcelle A888. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

1 - Mise en conformité du captage de Grande Fontaine : Le Maire rappelle que, dans le cadre de la remise en service éventuelle de la ressource en eau de Grande Fontaine, plusieurs analyses d'eau ont été faites en 2018. Les résultats obtenus montrant une qualité de l'eau conforme aux normes en vigueur, les Conseillers,

décident de lancer, dans un premier temps, la procédure administrative de mise en conformité du périmètre de protection du captage d'eau de Grande Fontaine. Cette opération est financée par le Département.

2 - Régularisation du tracé du chemin des Oliviers - Echange de parcelles : Le Maire propose de régulariser la situation administrative du chemin rural des Oliviers au lieu-dit Bancine. Il s'agit de procéder à l'échange de parcelles entre la commune et Mr Aumage de façon à officialiser le tracé du chemin en bordure des parcelles tel qu'il est sur le terrain. Les Conseillers approuvent à l'unanimité et autorisent le Maire à signer l'acte administratif.

3 - Echange de parcelles au Vieux village : Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association « Les Amis du Vieux Sahune » est propriétaire de la parcelle C 1324 située au vieux village. Il précise que cette parcelle constitue une partie du futur musée dont le projet d'aménagement devrait voir le jour courant 2019. Afin de régulariser la propriété du futur musée, le Maire propose de procéder à l'échange de la parcelle C 1324 appartenant à l'Association contre la parcelle C 1325 appartenant à la commune. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte la proposition du Maire, sous réserve que la parcelle cédée aux Amis du Vieux Sahune revienne à la Commune en cas de dissolution de l'Association, et l'autorise à signer les actes administratifs.

4 - Demande subvention dégâts orages 2018 : Le Maire informe les Conseillers que les travaux de réparations des voiries suite aux dégâts d'orages de l'automne 2018 sont éligibles aux aides exceptionnelles du Département. Il précise que le chemin des oliviers vers le relais a été endommagé et réparé en urgence pour la somme de 720€ HT. Il propose de solliciter l'aide du Département. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.

5 - Urbanisme - PLU : Les propriétaires des terrains situés dans la future zone constructible prévue dans le PLU en cours d'instruction ont été contactés. Il leur a été demandé de faire connaître leur position quant à la vente éventuelle de leur bien à la commune. Une réponse est attendue pour fin mars.

6 - Travaux en cours :

SDAEP : La dernière réunion aura lieu début avril. Un devis sera demandé à NALDEO pour une étude complémentaire pour élaborer le diagnostic DECI communal.

Voirie 2019 : le programme des travaux prévus peut être pris intégralement dans l'enveloppe financière attribuée par la Communauté de Communes.

Aménagement musée vieux village : le permis de construire a été déposé. La consultation des entreprises va suivre.

Service Eau et Assainissement :

Vote du compte administratif 2018 : Le compte administratif 2018 du service Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité. Les résultats au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 274 970.51€
Section d'investissement	+ 299 711.90€

Vote du Budget 2019 : Le budget proposé pour 2019 équilibré à la somme de 376 764.51€ en fonctionnement et à la somme de 600 711.90€ en investissement est adopté à l'unanimité.

Les investissements prévus pour 2019 sont : la nouvelle tranche d'assainissement classée en prioritaire dans le schéma d'assainissement, la fin de l'élaboration du schéma directeur de l'eau potable et travaux associés, la continuité de la rédaction des servitudes de passage des canalisations d'assainissement dans les terrains privés et compensations.

Délibération comptable service Eau : l'affectation des résultats excédentaires reportés est acceptée à l'unanimité pour 299 711.90€ en investissement et 274 970.51€ en fonctionnement.

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif parfaitement concordants sont également approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 23 h 00